



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par convocation adressée le 23 Avril 2014, et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire.

Présents : Mesdames MANUEL, SABROU, MARSAA DUCOLONER, BERCAIRE, MEDAN, CARRAZ SANSOUS, HERNANDEZ, DUPARCQ, CASENAVE, BONELLI, DUFAU, DESCOUBES, TIZON  
Messieurs BERNOS, LOUSTAU, MALO, DURROTY, LAPOUBLE LAPLACE, TISNE, DELALANDE, REYROLLE, DABESCAT, JUNGAS, COLERA, CANTOUNAT, DEARY, HAMELIN, CAPDEBOSCQ

Absents avec Pouvoirs :

Marion BURGIO pouvoir à Serge Malo

Secrétaire : Stéphanie MEDAN

### ORDRE DU JOUR

1. **Budget Communal 2014** : propositions
  - a) d'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2013
  - b) de vote des 3 taux de taxes directes locales 2014
  - c) de vote du Budget Primitif 2014
2. **Subventions communales 2014** : propositions d'attribution
3. **Modifications des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP)** :  
Pôle Culturel OUDOUL
4. **Création de 8 emplois de contractuels saisonniers d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet d'une durée de 15 jours**
5. **Acquisition d'une parcelle**: AE 186 « propriété PADILLA-RODRIGUEZ » pour extension du cimetière communal

### Contexte national

L'effort nécessaire de réduction du déficit public a conduit le gouvernement à diminuer les concours financiers aux Collectivités Locales de 1.5 milliards d'euros en 2014.

Les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2013 et de la loi de finances pour 2014 impactent fortement les budgets locaux de 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement : baisse de la dotation forfaitaire (DGF) et du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

La transmission des montants de ces dotations aux communes, prévue début mars, a d'ailleurs été retardée, compliquant ainsi la préparation budgétaire.

## Contexte local

Bien que toutes les dotations d'Etat ne soient pas encore connues au moment de l'élaboration du budget, celui-ci doit être voté au plus tard le 30 avril 2014.

Les propositions, une fois votées, pourront donc être ajustées, si nécessaire, par voie de décision modificative.

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses proposées au budget primitif 2014 sont :

- en augmentation de 160 000 euros en fonctionnement,
  - en diminution de 4 000 euros en investissement
- par rapport au budget primitif 2013.

## VUE D'ENSEMBLE

### Un budget dynamique malgré la baisse imposée des recettes.

	2013		2014		2014/2013
	€	%	€	%	%
Fonctionnement	6.500.000,00	66,32	6.660.000,00	66,89	+ 2,46
Investissement	3.300.000,00	33,68	3.296.000,00	33,11	- 0,12
TOTAL	9.800.000,00	100	9.956.000,00	100	+ 1,54

## LES GRANDES ORIENTATIONS

### - BUDGET DE FONCTIONNEMENT -

#### Un budget de fonctionnement responsable

##### 1) Les dépenses de fonctionnement : maîtrise des charges

Globalement, elles progressent (+ 2.46 %) par rapport à 2013

CHAPITRE		BUDGETS PRIMITIFS				Evolution
		2013		2014		2013/2014
		€	%	€	%	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 446 900.00	22.26	1 364 800.00	20.49	- 5.67
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 734 000.00	57.45	3 866 300.00	58.05	+ 3.54
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 000.00	0.21	48 000.00	0.72	+ 242.86
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	756 000.00	11.63	801 500.00	12.03	+ 6.02
66	CHARGES FINANCIERES	175 000.00	2.69	183 000.00	2.75	+ 4.57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 800.00	0.06	6 100.00	0.10	+ 60.53
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000.00	0.46	50 000.00	0.75	+ 66.67
042	AMORTISSEMENTS	340 300.00	5.24	340 300.00	5.11	/
<b>TOTAL</b>		<b>6 500 000.00</b>	<b>100</b>	<b>6 660 000.00</b>	<b>100</b>	<b>+ 2.46</b>

#### **CHARGES A CARACTERE GENERAL : - 5.67 %**

La maîtrise des charges de fonctionnement a permis cette légère diminution. Cette baisse aurait pu être plus importante s'il n'y avait pas eu l'impact :

- de l'augmentation du taux de TVA principal de 0.40 % sur la majorité des dépenses,
- de la mise en place des rythmes scolaires (sur 4 mois),
- de l'actualisation des primes d'assurance,
- du coût des formations obligatoires pour le personnel communal,
- de la procédure de reprise des concessions cimetière.

#### **CHARGES DE PERSONNEL : + 3.54 %**

L'évolution de la masse salariale (+ 132 300 euros) est due, sur cet exercice, essentiellement :

- à des facteurs externes tels que :
  - mesures gouvernementales,
  - recensement de la population,
  - élections municipales et européennes,
  - réforme des rythmes scolaires,
  - augmentation des cotisations salariales et patronales,
  - réévaluation des primes d'assurance,
- à des facteurs internes tels que :
  - remplacements et renforts de non titulaires (notamment services périscolaires, CLSH, restauration scolaire, crèche) et de CAE,
  - paiements des intervenants (intermittents du spectacle dans le cadre du GUSO),
  - GVT (glissement vieillesse technicité).

**ATTENUATION DES PRODUITS : + 242.86 %**

Incidence de l'augmentation de la participation communale au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

**CHARGES DE GESTION COURANTE : + 6.02 %**

Augmentation :

- des cotisations liées aux indemnités des élus,
- de la contribution aux organismes de regroupement,
- des subventions y compris reversement à l'UCJ dans le cadre du FISAC,
- prise en charge des frais d'obsèques (indigents)

**CHARGES FINANCIERES : + 4.57 %**

- Intérêts de la dette dont remboursement des prêts au SDEPA (4 987.11 euros) et au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de PAU,
- Intérêts courus non échus : 15 193.73 €.

**CHARGES EXCEPTIONNELLES : + 60.53 %**

dont le remboursement de la formation à une autre collectivité lors d'un recrutement d'un agent.

## 2 - Les recettes de fonctionnement : UNE CHUTE DES DOTATIONS D'ETAT

	Budgets Primitifs		Evolution 2013-2014	
	2013	2014	€	%
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS DU PERSONNEL	123 000.00	100 000.00	-23 000.00	-18.70
PRODUITS DES SERVICES (REGIES COMMUNALES)	380 800.00	359 400.00	-21 400.00	-5.62
IMPOTS ET TAXES	4 306 700.00	4 315 840.00	+ 9.140.00	+ 0.21
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DONT DOTATIONS COMMUNAUTAIRES)	1 560 100.00	1 459 500.00	-100 600.00	-6.45
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (DONT REVENUS DES IMMEUBLES)	123 000.00	119 000.00	-4 000.00	-3.25
Produits financiers, exceptionnels et d'ordre	6 400.00	3 394.40	-3 005.60	-46.96
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0.00	302 865.60	+ 302 865.60	+ 100.00
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 000.00</b>	<b>6 660 000.00</b>	<b>160 000.00</b>	<b>+ 2.46</b>

Outre la baisse significative des dotations d'Etat qui se poursuivra également en 2015, les recettes de fonctionnement subissent l'impact des paramètres suivants :

- des produits de services atones,
- la baisse de l'attribution de compensation versée par la CDAPP au fur et à mesure des transferts (en 2014 = transfert partiel de la voirie),
- les taxes additionnelles sur les droits de mutation aléatoires.

Par ailleurs, force est de noter que la Commune doit déjà anticiper :

- la poursuite de la chute des dotations d'Etat en 2015,
- la réforme de la perception pour les communes de la taxe sur la consommation finale d'électricité : perte future au profit du SDEPA (environ 130 000 euros pour 2013).

3) Les taux des trois impôts locaux 2014 :  
une très légère augmentation

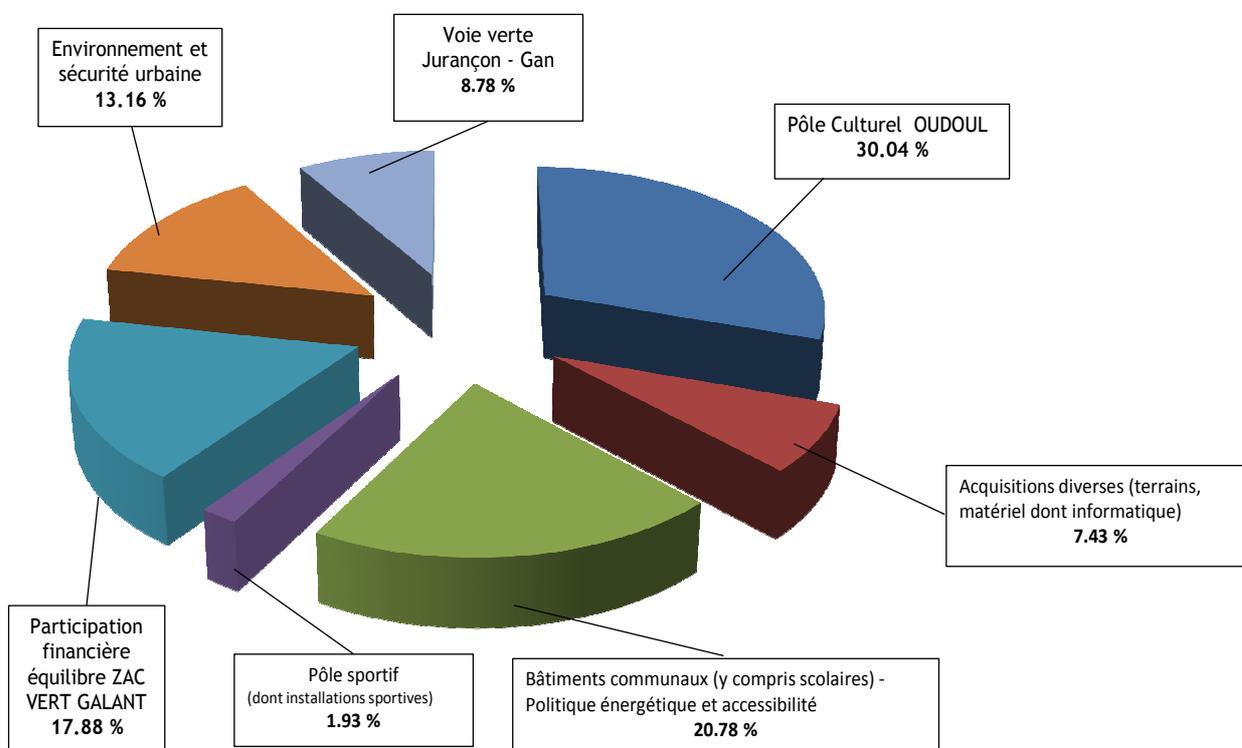
- Taxe Habitation : 11.57 % (+ 1.50 %) = 1 557 200.00 €
- Taxe Foncier Bâti : 12.23 % (+ 1.50 %) = 1 215 904.00 €
- Taxe Foncier Non Bâti : 30.10 % (+ 1.50 %) = 17 036.00 €
- 2 790 140.00 €

- Budget d'investissement  
Un budget d'investissement volontariste  
1 - Les dépenses d'investissement

**INVESTISSEMENTS incluant les crédits de reports de l'exercice 2013 (1 413 299.16 €)**

<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT</b>	<b>2 662 427.22</b>
→ Participation financière pour équilibre opération ZAC du Vert Galant	476 001.81
→ Acquisitions de terrains bâtis et non bâtis (dont 48 087.30 € Zac Vert Galant)	80 668.44
→ Acquisitions diverses (opération 001)	28 478.04
→ Bâtiments scolaires (opération 002)	123 068.58
→ Installations sportives (opération 003)	10 408.77
→ Etude aménagement emplacement réservé n° 29 du PLU (opération 004)	8 000.00
→ Travaux urbains périmètre Centre Ville (opération 005)	138 538.13
→ Travaux d'environnement (opération 006)	162 801.44
→ Voie verte Jurançon - Gan (opération 7)	233 722.35
→ Travaux Berges du Nééz (opération 17)	41 133.14
→ Logiciels et matériels informatiques (opération 143)	88 670.05
→ Etude et travaux bâtiments communaux et accessibilité (opération 159)	400 008.25
→ Aménagement Pôle Sportif (opération 161)	40 928.16
→ Politique énergétique bâtiments communaux (opération 162)	30 000.06
→ Etude et Travaux Pôle Culturel OUDOUL - 1ère tranche (opération 163)	800 000.00
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>533 151.78</b>
→ Remboursements d'emprunts dont	
* dette en capital	514 100.00
* dette SDEPA	11 200.00
* cautions logements communaux	7 851.78
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>100 421.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 296 000.00</b>

## REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2014



## Nouvelles Opérations d'investissement 2014 (sans RAR)

OP	DEPENSES	Montants TTC	TOTAL Opérations
001	Remorque	1 235.00 €	11 000.00 €
	Édiculeau thermique	858.00 €	
	Epaveuse	6 000.00 €	
	Paste scabine	954.60 €	
	Aggrégat et manutention (service entretien)	600.00 €	
	Chiffages	1 352.40 €	
002	Création d'un préau et rampe (mise en sécurité accessibilité)	91 800.00 €	119 000.00 €
	Remise en état Groupes scolaires JM et LH, Restaurant Scolaire : travaux volets roulants (mise en sécurité) et traitement des infiltrations	10 000.00 €	
	Groupe Scolaire JM : remplacement automate charrière	11 200.00 €	
	Groupe Scolaire JM : création d'une clôture	3 000.00 €	
003	Gymnase : Sécurisation permanents de basket	7 000.00 €	7 000.00 €
005	Accessibilité PAVE (voies, espaces verts)	9 998.00 €	91 100.00 €
	Construction et mise en sécurité d'un chemin piéton /cyclable	17 181.00 €	
	Mise en conformité des panneaux de signalisation	3 131.00 €	
	Dénomination de voies : panneaux	850.00 €	
	Mise en accessibilité voies et divers trottoirs	55 000.00 €	
	Aménagement parvis Mairie	5 000.00 €	

OP	DEPENSES	Montants TTC	TOTAL Opérations
006	Sécurisation aire de stationnement Louis Darthon	8 500.00 €	110 600.00 €
	Maison des Associations : aménagement extérieur	1 668.56 €	
	Création de massifs et plantation d'arbres	7 500.00 €	
	Eclairage public chemins du Vert Galant et Soubaco (sans montage) et diagnostic	21 000.00 €	
	Voies : Moutpérion	4 000.00 €	
	Busons SDEPA : Lohbe - Kraudung - Vigues	10 000.00 €	
	Renforcement et mise en sécurité corps de chaussée bitumeux	22 605.64 €	
	Mise en place de 3 coffrets ERDF pour marché hebdomadaire	12 326.00 €	
	Aire de jeux Place du Panqué	3 000.00 €	
	Cimetière : travaux de mise en conformité	10 000.00 €	
	Artères : création stationnements	2 000.00 €	
Révision de prix marché 2009 robes	5 000.00 €		
007	Voie Verte : finition passerelle et 1 <sup>ère</sup> tranche	130 000.00 €	130 000.00 €
	Etude de gestion de documents (LNSITU) et logiciel marché public	5 000.00 €	38 000.00 €
149	Logiciels dont RH + Finances	25 000.00 €	
	Matériel informatique pour services	8 000.00 €	
159	Frais d'études accessibilité bâtiments	23 000.00 €	217 000.00 €
	Travaux divers bâtiments	20 000.00 €	
	Mairie : finition travaux ascenseur	3 000.00 €	
	Toiture bâtiment services techniques	93 936.00 €	
	Travaux coffret électrique Eglise et divers éclairage	3 053.00 €	
	Aménagement extérieurs services (RH et accueil)	4 970.00 €	
	Réhabilitation salle de bain et sanitaires logements Louis Darthon	15 000.00 €	
	Crèche : avants	48 900.00 €	
	Logements Louis Darthon : busons dont VMC	14 000.00 €	
Maison Pour Tous : travaux peinture cuisine	1 500.00 €		
Maison des Associations : installation d'un digicode	641.00 €		

DP	INTITULE	Montant TTC	TOTAL Opérations
181	Reprise du terrain de foot n°1 suite à des mouvements de sol	12 840.00 €	36 000.00 €
	Clôture du stade de rugby et réaménagement	8 216.00 €	
	Poteaux de foot - mise en conformité	4 744.00 €	
	Mise en sécurité terrain et déplacement	5 210.00 €	
	Machine pour l'entretien du gazon synthétique ST1	5 000.00 €	
165	Pôle Culturel OUDOUL	454 711.40 €	454 711.40 €
17	Renforcement des berges du Nôze	32 000.00 €	32 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 246 411.40 €</b>	<b>1 246 411.40 €</b>

## 2 - Recettes d'investissement

### Financement des Investissements 2014 (y compris reports de crédits 2013)

<b>Recettes d'Équipement</b>	<b>1 106 054.12 €</b>	<b>88.86 %</b>
Subventions et Fonds de concours (dont Verc Verbe, OUDOUL, CAF)	703 503.00	24.07 %
Emprunts (dont TLE = 45 000 €)	245 000.00	7.41 %
Crédance SEPA	67 550.10	2.00 %
<b>Recettes Financières</b>	<b>813 959.16 €</b>	<b>25.00 %</b>
FCTVA	200 000.00	6.00 %
TLE (sauf) et TAM	70 000.00	2.14 %
Crédance SEPA	410 159.02	12.03 %
Affectation du résultat de clôture de fonctionnement	103 059.05	3.04 %
Produits des cessions	5 949.19	0.18 %
<b>Recettes d'Ordre</b>	<b>440 021.00 €</b>	<b>13.35 %</b>
Amortissements	245 000.00	7.41 %
Amortissement créance SEPA	60 300.00	1.80 %
SEPA	99 721.00	3.01 %
<b>Excédent d'Investissement reporté de 2013</b>	<b>915 965.52 €</b>	<b>27.79 %</b>
	<b>1 246 000.00 €</b>	<b>100 %</b>

La recherche active de subventions, de fonds de concours, de prêts sans intérêt (CAF) à hauteur de 838 654.70 euros, soit 25.44 %, du budget proposé minore la chute des recettes financières dont :

- FCTVA : - 60 000 €
- TLE / TAM : - 98 900 €

**Evolution des ressources propres et de l'autofinancement**  
**(y compris reports de crédits 2013)**

	BP 2013	BP 2014	Evolution
<b>Ressources propres</b>	<b>487 628.01</b>	<b>278 700.00</b>	<b>- 36.82 %</b>
ICDVA	260 000.00	200 000.00	
III - TAM	127 600.00	78 700.00	
<b>Autofinancement</b>	<b>721 083.22</b>	<b>473 869.05</b>	<b>- 34.41 %</b>
Affectation résultat clôture de fonctionnement	381 383.22	133 069.05	
Amortissements	249 000.00	215 000.00	
Amortissement créances SEPA	90 700.00	95 800.00	

**ZAC du Vert Galant**

**Clôture des opérations concédées**

**à la Société d'Équipement des Pyrénées-Atlantiques**

Le Budget 2013 devait voir la clôture des opérations concédées à la SEPA pour l'aménagement de la ZAC du Vert Galant.

Par convention de concession en date du 9 juillet 1987, la Commune de Jurançon a chargé la SEPA de procéder à l'aménagement de cette zone.

La commercialisation des derniers terrains de la ZAC du Vert Galant a été gelée suite à la mise en place du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2011.

Au budget primitif 2012, ont été inscrites les prévisions concernant la participation communale aux travaux d'aménagement réalisés (en dépenses) et les créances SEPA (garantie emprunts et avance pour acquisition de terrains, en recettes).

Le bilan général et définitif (prévisionnel) de l'opération transmis par la SEPA a fait apparaître pour 2013 les écritures prévisionnelles suivantes :

- **en dépenses d'investissement :**
  - participation définitive de la ville à l'opération : 476.001,81 €
  - rétrocession des terrains de la ZAC par la SEPA : 48.087,30 €
- **en recettes d'investissement :**
  - remboursement par la SEPA de l'avance communale pour acquisition des terrains : 67.550,16 €
  - remboursement de la garantie d'emprunts : 416.196,92 €
  - amortissement de la subvention d'équipement versée à la SEPA : 95.300,00 €
- **en dépenses de fonctionnement :**
  - amortissement de la participation définitive de la ville : 95.300,00 €  
(à compter de 2014 et pendant 5 exercices).
  - Dans ces écritures prévisionnelles, sont mentionnées les opérations de rétrocession des terrains non vendus de la ZAC sur la base de l'estimation réalisée par France Domaine à la demande de la SEPA.

Des négociations se sont poursuivies afin de valoriser au mieux les intérêts de la Commune et devraient s'achever en 2014.

La baisse continue des ressources et la hausse des charges contraignent les collectivités territoriales à s'interroger non pas sur le montant des économies à réaliser mais comment et où les réaliser, tout en conservant au mieux les services rendus à la population.

#### Déclaration de Lindsay DEARY

Monsieur le Maire et Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis pour la présentation du Budget Primitif 2014, il s'agit de votre proposition, celle de votre majorité, c'est le premier budget de ce nouveau mandat, c'est dire son importance pour notre Commune et ses administrés. Vous n'avez pas organisé de Débat d'Orientations Budgétaires, c'est ainsi. Nous avons donc étudié les documents qui nous ont été transmis afin d'exprimer ce soir notre position sur le Budget Primitif 2014.

Il faut d'abord rappeler qu'un budget c'est un point de départ, c'est une projection. C'est le Compte Administratif qui indiquera si les engagements auront été tenus ou auront pu être tenus, si la projection se révèle à posteriori pertinente. On a bien vu lors de la présentation du CA 2013, que le taux d'exécution est mitigé, révélant ainsi combien le budget 2013 avait été construit dans la perspective des échéances électorales de mars dernier. La différence avec aujourd'hui c'est que l'élection est passée par là. La confiance qui vous a été témoignée dans les urnes, s'est faite sur la base d'un programme. Ces engagements vous

obligent. Si le budget permet d'afficher ces engagements, le CA permettra de vérifier leur concrétisation.

A la lecture de votre proposition de budget, nous faisons un constat, et nous avons des interrogations.

Le constat que nous partageons avec vous :

C'est celui d'une situation de plus en plus contrainte pour les collectivités locales. A Jurançon comme ailleurs, les dotations baissent et les élus locaux doivent s'adapter pour optimiser le service rendu à la population.

Quelle réponse apportez-vous ?

L'augmentation de 1,5 % de la fiscalité. C'est votre stratégie budgétaire. Dont acte. Il est cependant regrettable que vous ne l'ayez pas annoncé pendant la campagne électorale. Dans votre programme vous écriviez, je cite « vouloir maîtriser la fiscalité ». Or dans votre budget vous l'augmentez. La sémantique s'adapte aux circonstances.

Sémantique toujours, vous écrivez « les dépenses de fonctionnements maîtrisées » globalement elles progressent de + 2,46 % par rapport à 2013. Quand on sait que l'inflation est à moins de 1 % et que vous affichez une hausse de 2,46 % des dépenses de fonctionnement, nous ne sommes pas convaincus que le mot maîtrise soit le plus adéquat. Par ailleurs, en commission des finances le Président B. DURROTY, avec sincérité, avec lucidité, nous a expliqué que ce contexte financier contraint devait nous mobiliser et que toutes les pistes économiques devaient être activement recherchées. Nous partageons ce constat et regrettons que vous n'ayez pas retenu même symboliquement la baisse de vos indemnités.

Après le constat les interrogations

La lecture du détail des différentes colonnes des recettes et des dépenses que vous venez de faire nous amènera à revenir sur les unes ou les autres pour poser un certain nombre de questions. Je veux cependant soulever une interrogation sur le dossier Oudoul et le projet de changement de destination de celui-ci. C'est un dossier à vocation intercommunale dont vous vous êtes particulièrement enorgueilli. Aujourd'hui vous nous proposez de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement. Mais pour quel projet, quel contenu, quels besoins identifiés, quelle concertation avec les riverains, quelle concertation avec le tissu associatif de Jurançon, quelle concertation avec les communes de l'agglomération et plus particulièrement avec celles de la rive Gauche et surtout Monsieur le Maire, quelles incidences financières pour notre Commune en particulier sur la prise en charge du fonctionnement. D'où une interrogation déjà formulée dans cette enceinte, par René LAHILLONNE : qui prendra en charge le fonctionnement : l'agglomération ou les jurançonnais ? La question est posée.

Enfin, dernière interrogation, concernant les dépenses liées aux animations, pour notre information mais aussi pour celle de la population, pourriez-vous nous donner le montant global dédié aux animations. Dans le même temps, nous aimerions que soit quantifié pour l'année 2013 le temps consacré par les employés de la Commune aux animations, installations et désinstallation du matériel. Là encore, si on évoque les difficultés actuelles, les efforts à consentir, il faut selon nous en matière d'animation faire preuve de modération. Pour conclure, nous remercions les services pour le travail réalisé et nous vous indiquons que nous abstiendrons sur le vote du budget 2014 et nous voterons contre l'augmentation des taxes.

Merci pour votre attention.

Madame TIZON :

Coût des formations obligatoires :

Est-il indispensable de provisionner autant d'argent alors que le montant dépensé en 2013 : 1.700 euros ?

B. DURROTY indique qu'il s'agit de formations nouvelles, mais le montant engagé est à réaliser sur le mandat. Compte tenu de la mise en place tardive des entretiens professionnels et du plan de formation, une demande importante de formation a vu le jour.

Monsieur le Maire indique par-là que nous allons vers une professionnalisation des agents. D'autre part, le désengagement de l'Etat alourdit cette charge.

Monsieur DEARY demande à être destinataire du tableau des emplois.

Madame TIZON s'étonne de voir apparaître dans les charges de personnel, le terme « Intermittent du Spectacle ».

B. DURROTY indique qu'il s'agit des charges du Guzo que la nomenclature intègre de cette façon.

Monsieur CAPDEBOSQ

Le poste énergie des collectivités est une charge qui augmente. Cette année, elle est supérieure à la recette attendue des 3 taxes. Je m'étais réjoui de la création d'une commission Développement Durable, qui augurait une prise en compte des préoccupations environnementales et financières. A ce jour nous n'avons toujours pas eu de réunion de cette réunion. Je le regrette. Je regrette également lorsque je vois le budget alloué en investissement pour la politique énergétique et pourtant il y a urgence. Outre ses dérives, et en temps de crise, il est passé des appels d'offres pour le marché du gaz. Il va falloir nous préparer à cette nouveauté et à former le personnel. Une démarche méthodique doit être mise en place. Avec votre prédécesseur, nous avons réalisé un état des lieux avec une comptabilité énergétique bâtiment par bâtiment. En 2005 la facture d'énergie était de 250.000 euros aujourd'hui elle est de 365.000 € dûs au prix et aux dérives. Certains bâtiments s'étaient également révélés très consommateurs comme la salle Lichanot et nous avons remplacé le chauffage par convection par un radian. Nous avons donc commencé cette transition énergétique, même si nous n'avions pas de commission ADOC. Au niveau de la CDA PP j'avais insisté pour que l'énergie soit inscrite dans la charte de l'environnement. C'était un début d'action qui demandait à être poursuivi. Cette démarche ne doit pas se résumer à une démarche technique mais elle demande la mobilisation de tous les élus, les usagers des installations... Il faut sensibiliser et expliquer ce que nous voulons faire.

Pour ce qui concerne le système du Bernet, il faut l'allumer 15 minutes avant.

Je vous invite à revenir à de la méthodologie pour mettre en place cette transition énergétique.

Janine DUFAU

Concernant l'opération d'investissement relative à la construction et mise en sécurité d'un chemin piéton et cyclable, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la réfection des pistes le long du Gave suite aux dégâts des dernières intempéries. Cela a été réalisé en Février.

Pierre HAMELIN

Peut-on avoir quelques éclaircissements quant à la somme prévue « étude aménagement emplacement réservé au PLU ».

S. MALO il s'agit d'une première inscrite ne serait-ce que pour faire des relevés topographiques nécessaires à toute étude préalable. Ce solde nous permettra d'attaquer les plans avant la création d'un schéma d'aménagement sur le site du presbytère.

C'est un travail important à réaliser sur l'ensemble de cette zone.

J. DUFAU

L'aire de jeux est intégralement transférée ?

F. TISNE

C'est effectivement cela. Pour l'instant le point d'eau/sanitaire ne doit pas être transféré.

S. MALO indique à Monsieur CAPDEBOSCQ qu'une comptabilité analytique est tenue en matière énergétique.

JM-CAPDEBOSCQ souhaite qu'un compte rendu des actions menées soit transmis chaque année avec le compte administratif.

Monsieur le Maire

Je pense effectivement que la Politique Énergétique va être un réel combat. Vous vous inquiétez à tort du fait que la commission Développement Durable n'ait pas été réunie. Les choses vont se mettre en place.

Je reviens sur les 370.000 euros. Nous avons repris lors du dernier mandat, 20 % de l'ensemble des flux lumineux de cette commune et nous allons continuer. Le vrai problème de cette maison, bien sûr il y a des causes exogènes liées à l'évolution des prix, c'est la salle Lichanot qui coûte environ 180.000 euros à elle seule.

Je ne souhaite donc plus que cette salle perde dans son rôle de vie associative à tout crin c'est une des raisons qui nous conduit à remettre à plat ce dossier. Serge MAUCOR avait étudié cette problématique. Le rendu énergétique était très faible.

Les pertes énergétiques de la couverture de cette salle sont effrayantes. Mais la charge financière que représente l'énergie sera une priorité de cette mandature. Je pense que le travail réalisé par Marion BURGIO en tant que spécialiste des politiques énergétiques mènera cette commission comme il se doit. Monsieur CAPDEBOSCQ, votre expertise sera un atout pour cette dernière.

S. MALO rappelle que cette salle est à vocation sportive. Il ne faut pas le perdre de vue. Pour pratiquer du sport on demande 14 degrés. Pour un repas des anciens on demande 19/20 degrés la différence est là. Il faut donc la spécialiser pour le sport.

L. DEARY

Par conséquent, les manifestations type loto, repas des anciens seront organisés au Pôle Oudoul ?  
Monsieur le Maire répond : oui pour partie.

Monsieur le MAIRE

En tant que Président de la Commission Culture de la CDA PP, je vais être particulièrement attentif à la mise en place d'un schéma culturel d'agglomération et je serai d'autant plus attentif à la position du Conseil Général pour soutenir Jurançon. Ce schéma va nous permettre d'obtenir les financements régionaux liés à cela.

Oudoul est un dossier local mais conventionné dans son utilisation avec l'agglomération. Les charges de fonctionnement seront liées à cette convention et à la part effective. Je reste très attentif aux décisions futures du Conseil Général car certaines communes ont eu des subventions alors même qu'aucun conventionnement n'avait été mis en place.

L. DEARY

Vous avez bien compris que nous ne sommes pas contre ce projet. Nous vous demandons juste le contenu ainsi que les incidences financières.

Monsieur le Maire

L'ingénierie sera à 50 ou 60 % une politique culturelle d'agglomération, et à 40 % il y aura une réalité communale.

E. DESCUBES

S'interroge quant à la destination de la Salle.

M. DELALANDE

Cette salle culturelle Oudoul est nécessaire pour la simple raison que, un artiste dans un plan de tournée fait une recherche de salles, jauge la capacité d'accueil du public, et les équipements techniques. Le Zénith pour certains artistes c'est beaucoup trop grand, d'autres salles peuvent être inadaptées, Oudoul c'est l'intermédiaire.

Ce qui est intéressant dans le partenariat avec la CDA PP, c'est par exemple le fait que la CDA PP va acheter un spectacle et nous pourrons l'inscrire au programme de la Salle Oudoul.

Madame DUFAU s'étonne du budget proposé pour la voirie Communale.

Monsieur le Maire rappelle que 5/6 km de voirie sont passés dans la voirie intercommunale. D'autre part, nous allons avoir un plan d'ensemble qui va démarrer et notamment sur la voirie des coteaux. Sur le cœur de ville la situation est plutôt satisfaisante compte tenu des aménagements que nous souhaitons mettre en œuvre. Nous travaillerons sur la vitesse.

Il s'agit d'un budget d'entretien. Ce qui compte c'est les lignes d'investissement qui seront mises en œuvre pendant la mandature.

Monsieur le Maire pour conclure :

Nous sommes confrontés à une situation particulière où effectivement le gouvernement a fait un certain nombre de choix importants qui vont impacter les collectivités locales pour l'avenir.

Premier choix : la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui devrait se mettre en œuvre rapidement.

Un effort très important de l'ordre de 11 milliards d'économies doit être fait sur les collectivités territoriales qui se trouvent donc contraintes dans les plans budgétaires.

Il a été également indiqué que le Gouvernement entendait mettre à plat la loi de 1971 sur les bases locatives. Nous avons là aussi un certain nombre d'interrogations quant à l'évolution de notre fiscalité locale qui verra changer les règles du jeu, et les recettes des collectivités territoriales. Il semble que l'Etat souhaite que la mutualisation entre les communes et les intercommunalités soit accélérée et qu'en conséquence il favorise une moindre pression fiscale les intercommunalités et les communes qui iront vers une mutualisation. Je regrette la situation très particulière qui nous est faite de la réforme des rythmes scolaires. Nous obliger à conduire la mise en œuvre d'un budget tel que nos services ont été contraints de le faire et qui explique l'augmentation fiscale. Les communes se sont trouvées dans un flue artistique total. Cela a gêné des communes comme la nôtre.

Nous sommes tous confrontés à un très sérieux dilemme. Au-delà de nos différences, nous avons conscience des difficultés, comment continuer à gérer le bloc communal alors même que les charges contraintes augmentent ? Faudra-t-il réfléchir sur des services publics qu'il faudra réformer ou interroger sur leur efficacité ? Faudra-t-il réfléchir sur les équipements ? Faudra-t-il réfléchir sur la gestion même de nos personnels ?

Cette question est lourde et importante et dépasse les clivages politiques. Nous avons monté cette année un budget raisonnable à l'image de notre ville. Je ne le cache pas, ici comme ailleurs nous avons de réelles inquiétudes. Je souhaite que nous nous interrogeons sur la manière de gérer plus efficacement le boc communal. J'espère qu'au niveau gouvernemental il y aura moins d'improvisation dans l'intérêt de notre pays. Comment voulez-vous qu'une collectivité locale puisse de manière efficace avoir des incertitudes quant aux dotations de l'Etat, sur une évolution de réformes fiscales et éducatives qui vont impacter dans les prochaines années de manière lourde les collectivités territoriales ?

Je pose simplement cette question. Nous sommes au bout de la chaîne avec nos responsabilités. Cela exigera beaucoup de rigueur et de dépassement de soi par rapport à nos engagements politiques propres car la réalité s'imposera à nous.

#### 1. Budget Communal 2014 : affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2013

Rapporteur : Bruno DURROTY

Le Compte Administratif 2013 adopté par l'assemblée municipale le 16/04/2014 présente un excédent de fonctionnement de clôture de 435 934.65 euros.

Il est proposé :

- de maintenir cet excédent à hauteur de 302 865.60 euros en section de fonctionnement,
- d'affecter le solde de 133 069.05 euros en section d'investissement.

Cette proposition est approuvée par 23 voix pour et 6 abstentions (L. DEARY, J. DUFAU, E. DESCOUBES, P. HAMELIN, M. TIZON, JM CAPDEBOSCQ).

#### 2. Budget Communal 2014 : vote des trois taux de taxes directes locales pour 2014

Rapporteur : Bruno DURROTY

Il est proposé à l'assemblée municipale d'augmenter en 2014 les taux des trois taxes directes locales à hauteur de 1.50 %.

Bases d'imposition 2014 provisoires		Rappel taux 2013	Proposition taux 2014	Produit Fiscal direct 2014
Taxe d'habitation	13 459 000	11,40 %	11,57 %	1 557 200
Taxe foncière bâtie	9 942 000	12,05 %	12,23 %	1 215 904
Taxe foncière non bâtie	56 600	29,66 %	30,10 %	17 036
TOTAL.....				2 790 140

Cette proposition est adoptée par 23 voix pour et 6 contre (L. DEARY, J. DUFAU, E. DESCOUBES, P. HAMELIN, M. TIZON, JM CAPDEBOSCQ).

### 3. Budget Communal 2014 : vote du Budget Primitif communal 2014

Rapporteur : Bruno DURROTY

Le rapporteur présente à l'assemblée, le projet de budget primitif communal 2014. Ce projet est présenté en équilibre et par section :

- Section de fonctionnement à hauteur de 6.660.000 €
- Section d'investissement à hauteur de 3.296.000 €

Après discussion et délibération, le budget primitif communal 2014 est voté tel que présenté par 23 voix pour et 6 contre (L. DEARY, J. DUFAU, E. DESCOUBES, P. HAMELIN, M. TIZON, JM CAPDEBOSCQ), au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement – avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Sont donc approuvés les montants budgétaires suivants :

#### DEPENSES

Mouvements budgétaires..... 9.956.000 euros

- ..... Réels 9.515.279 euros
- ..... Ordre 440.721 euros

#### RECETTES

Mouvements budgétaires ..... 9.956.000 euros

- ..... Réels 9.515.279 euros
- ..... Ordre 440.721 euros

### 4. Subventions communales 2014 : attributions

Rapporteur : Bruno DURROTY

Les demandes de subventions communales 2014 et les propositions des commissions communales sont soumises à l'appréciation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- les subventions écoles : à l'unanimité des voix,
- les subventions diverses : à l'unanimité des voix,
- les subventions sportives : à l'unanimité des voix
- les subventions culturelles : à l'unanimité des voix,
- la subvention au CCAS de Jurançon : à l'unanimité des voix.

Les subventions communales sont attribuées telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif communal 2014.

## 5. Modifications des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) : Pôle Culturel OUDOUL

Rapporteur : Serge MALO

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la commune.

L'avancement des travaux nécessitant l'ajustement des crédits de paiements, il sera proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiements 2014 et 2015 de l'opération ci-dessous :

### **AP-CP 1** : Création du Pôle Culturel Oudoul – délibération du 25 mars 2013

Le projet initial de réhabilitation de cette ancienne usine en salle multi activités a évolué suite à la démarche de coopération nouvelle menée avec les services de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées. La nécessaire redéfinition du besoin par la Commune a transformé la dimension multi activités de la salle en dimension culturelle, dans des conditions professionnelles, en partenariat technique et financier avec la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, sous forme de convention.

Dans ces conditions, des ajustements sont nécessaires.

Les crédits de paiements 2014 sont donc augmentés de 400 000.00 euros et ceux de 2015 diminués de 400 000.00 euros.

- 2014 : 800 000.00 € soit + 400 000.00 €
- 2015 : 597 500.42 € soit – 400 000.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale modifie les autorisations de programme et les crédits de paiements relatifs au Pôle Culturel Oudoul par 23 voix pour et 6 abstentions (L. DEARY, J. DUFAU, E. DESCOUBES, P. HAMELIN, M. TIZON, JM CAPDEBOSQ).

## 6. Création de 8 emplois de contractuels saisonniers d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet d'une durée de 15 jours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui prévoit la possibilité pour les communes de recruter des agents non titulaires pour assurer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois, de créer pour les mois de juillet et août 2014, 8 emplois contractuels saisonniers d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet d'une durée de 15 jours chacun. Cet accroissement saisonnier d'activité découle de la mise en place des manifestations estivales.

Les agents non titulaires ainsi nommés seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- de créer pour les mois de juillet et août 2014, 8 emplois contractuels saisonniers d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet d'une durée de 15 jours chacun,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, l'assemblée municipale approuve la création de 8 emplois de contractuels saisonniers d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet d'une durée de 15 jours.

#### **7. Acquisition d'une parcelle: AE 186 « propriété PADILLA-RODRIGUEZ » pour extension du cimetière communal**

Rapporteur : Serge MALO

A l'occasion d'une affaire de succession, la Commune a été sollicitée par un notaire quant à l'éventualité d'une acquisition d'un terrain par la Commune. La parcelle en question est cadastrée AE186, d'une contenance de 835m<sup>2</sup>, appartient aux successeurs de Monsieur PADILLA-RODRIGUEZ Juan.

Cette parcelle, non bâtie, figure en zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et à la particularité d'être enclavée (sans possibilité d'accès direct à la voirie publique). Joutant le cimetière communal et les terrains des ateliers municipaux, ce terrain est inscrit dans l'Emplacement Réservé n°35 visant « création d'équipements publics ». Les deux autres parcelles visées par cet emplacement ont déjà fait l'objet d'une acquisition par la Commune. L'acquisition de cette parcelle permettrait donc de mettre un terme à la réalisation de cette opération prévue au PLU.

L'opportunité de procéder à l'acquisition de cette parcelle est guidée par l'intérêt général. En effet, au vu de la dynamique de construction de nouveaux caveaux, le service en charge du cimetière estime à 3-4 ans la consommation de l'espace encore disponible voué au cimetière. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment aux articles L. 2223-1 et suivants et R. 2223-1 et suivants), il est rappelé que la collectivité a l'obligation de pourvoir aux besoins d'inhumations (comprenant la nécessité de disposer d'un terrain commun - ou service ordinaire - et d'espaces concédés). Il est donc important de permettre une réservation foncière offrant une réponse à cette problématique.

Après négociation avec les ayant-droit, le principe retenu pour l'acquisition est de fixer le prix selon l'estimation du service des Domaines. Celui-ci, sollicité par deux fois, a estimé le terrain à 8.400€. Ce montant, inférieur à la proposition initiale du vendeur, a finalement été accepté. Aussi, pour des raisons de cohérence et de rapidité, il est conseillé de mandater Maître Frougier Christine, notaire à Lescaur, pour l'établissement, la signature et l'enregistrement de l'acte. Les frais notariés, supportés intégralement par la collectivité, s'élèvent à 893.94€. Par ailleurs, l'acquisition de la parcelle portant sur son intégralité, aucun frais de bornage n'est à prévoir.

Cette parcelle sera intégrée dans le domaine privé de la commune. La décision visant changement de destination du terrain pour l'extension du cimetière proprement dit devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal séparée.

Ce sujet a été présenté en commission urbanisme le 15/04/2014 et a reçu un avis favorable.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de valider les termes de l'acquisition au profit de la Commune de Jurançon, pour un montant de 8.400€ (+ 893.94€ de frais notariés pour le traitement par Me FROUGIER Christine) la parcelle cadastrée AE 186 de 835m<sup>2</sup> en vue de son intégration au domaine privé de la Commune
- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété et son incorporation dans le domaine privé de la Commune.

L'ordre du jour est épuisé, toutefois, le conseil municipal poursuit la séance par la désignation de représentants de la Commune au sein des commissions de travail de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une liste qui sera proposée au Président de la CDA PP.

→ **Commission Administration-Finances – Vice-Présidents Annie HILD – Jean-Louis PERES**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Bruno DURROTY	Lindsey DEARY
Marie-Noëlle DUPARCQ	

→ **Affaires sociales – Politique de la Ville – Vice-Présidents Christian LAINE – Josy POUEYTO**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Josiane MANUEL	Emmanuelle DESCOUBES
Henriette CASENAVE	

→ **Aménagement de l'espace – Vice-Présidents Monique SEMAVOINE – Michèle LAVAN WINOGRAD**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Serge MALO	Pierre HAMELIN
Henri LAPOUBLE-LAPLACE	

→ **Culture – Vice-Présidents Michel BERNOS – Gérard GUILLAUME**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Christine SABROU	Michèle TIZON
Mickael DELALANDE	

→ **Sport- Vice-Présidents André ARRIBES – Eric SAUBATTE**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Robert LOUSTAU	Emmanuelle DESCOUBES
Sébastien CANTOUNAT	

→ **Travaux- Vice-Présidents André ARRIBES – Pascal MORA – Arnaud JACOTTIN**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Francis TISNE	Janine DUFAU
Serge MALO	

→ **Habitat – Gens du Voyage- Vice-Présidents Francis PEES – Marc CABANE**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Serge MALO	Lindsey DEARY
Gérard REYROLLE	

→ **Environnement – Déchets – Assainissement – Vice-Présidents Monique SEMAVOINE – Pascal BONIFACE**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Marion BURGIO	Jean-Marc CAPDEBOSCQ
Serge MALO	

→ **Energie – Vice-Présidents Michel PLISSONNEAU - Pascal BONIFACE**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Marion BURGIO	Jean-Marc CAPDEBOSCQ
Francis TISNE	

→ **Développement économique – Vice-Présidents Michel BERNOS – Jean-Claude BOURIAT**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Bruno DURROTY	Lindsey DEARY
Marie-Noëlle DUPARCQ	

→ **TIC – Vice-Présidents Nicolas PATRIARCHE – Jean-Yves LALANNE**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Marion BURGION	Janine DUFAU
Henri LAPOUBLE LAPLACE	

→ **Tourisme – Vice-Présidents Christian LAINE – Odile DENIS**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Bruno DURROTY	Pierre HAMELIN
Fabrice JUNGAS	

→ **Transfrontalier – Vice-Présidents Jean-Yves LALANNE – Odile DENIS**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Hervé COLERA	Pierre HAMELIN
Christine SABROU	

→ **Transport – Voirie – Vice-Présidents - Nicolas PATRIARCHE – Jean-Paul BRIN**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Marie-Noëlle DUPARCQ	Janine DUFAU
Gérard REYROLLE	

→ **Université – Formation Vice-Présidents - Michèle LABAN-WINOGRAD – Annie HILD**

Conseillers municipaux issus de la Majorité	Conseillers municipaux issus de l'Opposition
Stéphanie MEDAN	Pierre HAMELIN
Isabelle MARSAA DUCOLONER	